



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
14 décembre 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la soixante-neuvième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Annotations

A. Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

b) Élection du bureau

L'article 13 du Règlement intérieur de la Commission dispose que: « La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles ». Si la plénière le décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-présidents, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Le Segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élirait alors un président et des vice-présidents pour chacun de ces organes.

Le Segment ministériel élit le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/69/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/69/L.2)

L'ordre du jour provisoire a été établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Président en exercice de la Commission et après avoir pris l'avis du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral

a) Examen final régional du Programme d'action d'Almaty

Documentation

Résumé de l'examen final régional du Programme d'action d'Almaty (E/ESCAP/69/1)

Privés sur leur territoire d'un accès à la mer, éloignés et isolés des marchés mondiaux et souffrant de coûts de transport élevés, les pays en développement sans littoral voient leur développement socioéconomique global sérieusement entravé. Par la force des choses, ils dépendent d'autres pays pour leur commerce maritime. Le franchissement de frontières supplémentaires et l'éloignement des marchés accroissent considérablement le coût total des services de transport. Les pays en développement sans littoral affichent une performance économique cadrant avec l'impact direct et indirect de leur situation géographique sur les principales variables économiques. Ils comptent souvent parmi les pays en développement les plus pauvres et sont en général fortement tributaires d'un nombre très limité de produits d'exportation.

Le climat socioéconomique s'est modifié considérablement aux niveaux tant mondial que régional depuis l'examen à mi-parcours, en 2008, du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit. Malgré des progrès notables dans plusieurs domaines du Programme d'action d'Almaty, les pays en développement sans littoral sont toujours confrontés à d'importants problèmes et écarts de développement, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des régimes juridiques, l'adoption d'une approche intégrée de la facilitation du commerce et des transports et l'élimination des entraves physiques et non physiques du transport, la construction des tronçons manquants, la promotion du transport intermodal, la création de couloirs de transport et de services logistiques intégrés et la mobilisation des ressources nationales et externes. La multiplication des crises alimentaires, énergétiques et financières a mis en évidence les vulnérabilités des pays ayant des besoins particuliers, notamment des pays en développement sans littoral, face aux chocs extérieurs ainsi qu'aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles (inondations, sécheresses et tempêtes de sable et de poussière notamment).

L'Organe spécial pourra examiner les principales conclusions de l'examen régional final du Programme d'action d'Almaty et donner au secrétariat de nouvelles directives sur la manière de communiquer ces conclusions comme contribution de la région de l'Asie et du Pacifique à la conférence mondiale sur les pays en développement sans littoral qui devrait se tenir en 2014.

b) Examen biennal du Programme d'action d'Istanbul

Documentation

Résumé des principaux résultats de la Réunion régionale Asie-Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (E/ESCAP/69/2)

La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté en mai 2011 le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Il y est relevé que, si le Programme d'action de Bruxelles¹ avait joué un rôle positif dans le développement des pays les moins avancés, les objectifs et actions spécifiques qu'il prévoyait n'avaient pas été pleinement réalisés. L'amélioration des résultats économiques dans certains des pays les moins avancés n'avait eu que des effets limités sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Nombre des pays les moins avancés ont connu des transformations structurelles réduites et sont toujours aussi vulnérables aux chocs externes. Les commissions régionales, dont la CESAP, et les organismes concernés des Nations Unies ont été chargés de procéder à des examens biennaux de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à l'échelon régional en étroite coordination avec les mécanismes de suivi aux niveaux mondial et national et en coopération avec les banques sous-régionales et régionales de développement et les organisations intergouvernementales. Les commissions régionales et les organismes concernés des Nations Unies ont en outre été priés de continuer de veiller à ce que les besoins et problèmes des pays les moins avancés soient pris en compte dans le cadre de leurs activités régulières.

Dans le prolongement de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la résolution 68/2 de la CESAP relative à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique, le secrétariat a organisé, en coopération avec le Gouvernement cambodgien, la Réunion régionale Asie-Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenue à Siem Reap (Cambodge) du 17 au 19 décembre 2012. À cette réunion, les principales parties intéressées ont fait le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. L'Organe spécial pourra examiner les principales conclusions de la Réunion régionale et donner au secrétariat des directives complémentaires sur l'action à mener pour permettre aux pays les moins avancés de l'Asie du Pacifique et à leurs partenaires de développement de progresser dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

c) Questions diverses

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

Les documents ci-après contiennent des informations portant sur l'ensemble des sous-programmes; les sections pertinentes seront examinées selon qu'il convient au titre de chaque sous-programme.

¹ Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles) a été adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001 (voir A/CONF.191/13, chap. II).

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4)

Le point 3 de l'ordre du jour provisoire porte principalement sur: a) les enjeux et défis associés aux huit sous-programmes, y compris les travaux des institutions régionales; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission (qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission); c) les rapports des autres organes intergouvernementaux; et d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission. Les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour identifient les grandes priorités et les questions émergentes, en tenant compte des perspectives sous-régionales.

Les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre: a) l'identification des problèmes de développement émergents qui appellent une concertation; b) l'examen des progrès accomplis et le recensement des lacunes nécessitant une attention prioritaire, s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission; c) le suivi des grandes conférences mondiales; d) la définition du point de vue de la région de l'Asie et du Pacifique sur certaines questions devant être examinées lors des grandes réunions mondiales en 2013; e) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui ont siégé depuis la soixante-huitième session de la Commission; et f) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2013.

Il sera rendu compte des résultats des délibérations sur ce point de l'ordre du jour dans le rapport annuel de la Commission, qui sera présenté au Conseil économique et social. Les déclarations des pays seront prises en considération pour établir la contribution générale à l'examen ministériel annuel, ainsi qu'au dialogue que tiendront les secrétaires exécutifs des commissions régionales avec le Conseil économique et social en juillet 2013. Les résultats des délibérations serviront également à établir la contribution de la région aux rapports sur les questions économiques, sociales et environnementales que devra présenter le Secrétaire général. Les conclusions concertées aideront en outre la Secrétaire exécutive à préparer les déclarations qu'elle prononcera dans diverses enceintes, notamment à la deuxième Commission de l'Assemblée générale, et serviront de base à d'autres exposés que présentera le secrétariat de la CESAP à l'occasion de grandes réunions mondiales en 2013.

a) **Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section I)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4, résolutions 67/1 et 68/2)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa neuvième session (E/ESCAP/69/5)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section I)

Le document donne un aperçu des problèmes auxquels sont confrontés les pays membres pour assurer un développement inclusif, résilient et durable grâce à une croissance économique durable et équitable, au développement social inclusif et à la viabilité écologique. Ces questions sont examinées dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle et de la nécessité d'accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le document relève les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et l'action menée par le secrétariat en faveur de ces pays. Il traite également du rôle vital de l'agriculture durable dans la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale, ainsi que des activités du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) à cet égard.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre en faveur des pays membres.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4)

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 67/1 de la Commission relative à la Déclaration d'Oulan-Bator: Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, et de sa résolution 68/2 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace de ces résolutions.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa neuvième session (E/ESCAP/69/5)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

b) Commerce et investissement

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section II)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa huitième session (E/ESCAP/69/6)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa huitième session (E/ESCAP/69/7)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section II)

Le document donne un bref aperçu des tendances et faits récents ainsi que des enjeux et opportunités émergents dans les domaines du commerce et de l'investissement, du développement du secteur privé et du transfert de technologie dans la région. La mauvaise conjoncture économique mondiale persistant, le document examine les principaux domaines dans lesquels les pays de la région Asie-Pacifique pourraient agir en vue de renforcer leur résilience et leur capacité à réaliser le développement inclusif et durable. Il traite en particulier des politiques et stratégies qu'il y a lieu d'adopter suite aux décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en faveur de la coopération Sud-Sud, notamment sous la forme d'accords et d'arrangements commerciaux régionaux, par la mise en place de chaînes d'approvisionnement régionales/mondiales et par la facilitation du commerce. Il résume également les initiatives mises en œuvre par le secrétariat pour aider les pays dans ce domaine, et notamment les mesures prises par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) (anciennement dénommé Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), dont la mise sur pied du Centre Asie-Pacifique d'essai des machines agricoles (CAPEMA).

La Commission est invitée à donner au secrétariat des directives sur les grandes options retenues et sur les initiatives actuellement mises en œuvre par le secrétariat pour aider les États membres.

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa huitième session (E/ESCAP/69/6)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa huitième session (E/ESCAP/69/7)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

c) Transports

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section III)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4, résolution 64/4)

Rapport du Comité des transports sur sa troisième session (E/ESCAP/69/8)

Projet finalisé d'accord intergouvernemental sur les ports secs (E/ESCAP/69/8/Add.1)

Note verbale datée du 24 décembre 2012, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République islamique d'Iran en Thaïlande (E/ESCAP/69/24)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section III)

Le document donne un bref aperçu des principaux enjeux et défis concernant le secteur des transports dans la région. Il décrit les progrès accomplis dans l'action engagée pour concrétiser la vision à long terme de la Commission d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, notamment l'état d'avancement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et la formulation d'un accord intergouvernemental sur les ports secs. Il décrit également les obstacles rencontrés par les États membres pour rendre ces réseaux opérationnels et les mesures de facilitation des transports préconisées par le secrétariat pour les éliminer. En dernier lieu, il précise comment les transports peuvent contribuer plus efficacement à la durabilité économique, sociale et environnementale des collectivités qu'ils desservent.

La Commission pourra donner au secrétariat des orientations quant aux grandes options retenues et aux initiatives qu'il met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4)

Le document rend compte de la mise en œuvre de la résolution 64/4 de la Commission relative à l'application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, et notamment des initiatives prises par le secrétariat pour favoriser la modalité des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures dans le cadre de ses activités et des progrès réalisés par les États membres dans l'application de la résolution.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour une application efficace de la résolution.

Rapport du Comité des transports sur sa troisième session (E/ESCAP/69/8)

Projet finalisé d'accord intergouvernemental sur les ports secs (E/ESCAP/69/8/Add.1)

Le Comité des transports a tenu sa troisième session à Bangkok du 10 au 12 octobre 2012. Il a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) et étudié les moyens de renforcer la contribution des transports aux piliers économique, social et environnemental du développement durable dans le cadre de la phase II du Programme d'action régional. Il a approuvé le projet finalisé d'accord intergouvernemental sur les ports secs et en a recommandé l'adoption par la Commission à sa soixante-neuvième session, en 2013.

S'agissant du prochain programme de travail, le Comité a approuvé le projet présenté pour 2014-2015. Il s'est par ailleurs félicité de la convocation

en 2013 de la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports. Soulignant l'importance d'une bonne mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, il a pris note des préparatifs de l'importante conférence d'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, prévue en 2014, et a accueilli favorablement l'ébauche des documents de fond relatifs aux transports que le secrétariat avait entrepris d'établir pour la réunion d'examen régional prévue au début de 2013.

La Commission pourra adopter l'accord intergouvernemental sur les ports secs, tel que recommandé par le Comité, et donner au secrétariat des directives concernant toute autre question traitée dans le rapport du Comité.

Note verbale datée du 24 décembre 2012, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République islamique d'Iran en Thaïlande (E/ESCAP/69/24)

La troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures, organisée par le Gouvernement de la République islamique d'Iran, s'est tenue à Téhéran en novembre 2012. Elle s'est conclue par la Déclaration de Téhéran sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, qui a été transmise sous couvert d'une note verbale de l'Ambassade de la République islamique d'Iran en Thaïlande pour examen et éventuelle approbation par la Commission.

d) Environnement et développement

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section IV)

Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/69/INF/3)

Rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/69/INF/4)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section IV)

Le document donne un bref aperçu des grands enjeux et défis concernant l'environnement et le développement, y compris l'accès aux services essentiels tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement, et le développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique. Il traite aussi des nouvelles tendances en faveur du développement économique et social inclusif et durable dans la région.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/69/INF/3)

Rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/69/INF/4)

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

- e) **Technologies de l'information et de la communication**
- f) **Réduction des risques de catastrophe**

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section V)

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa troisième session (E/ESCAP/69/9)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa septième session (E/ESCAP/69/10)

Rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/69/INF/5)

Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/69/INF/6)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section V)

Le document donne un aperçu des principaux problèmes et enjeux de politique générale auxquels fait face la région dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC), dont les applications des techniques spatiales et la réduction des risques de catastrophe. Il traite des principaux domaines d'action dans lesquels les pays de la région doivent s'engager pour pouvoir tirer parti des nouvelles technologies et réduire les risques de catastrophe, et relève les initiatives prises par le secrétariat pour aider les pays dans leur action en ce sens, notamment la publication du Rapport 2012 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, le Portail Asie-Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est et le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Le document examine en outre les progrès réalisés par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication (CAPFTIC) en matière de renforcement des capacités dans le domaine des TIC.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa troisième session (E/ESCAP/69/9)

Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok du 20 au 22 novembre 2012. Il a traité des questions relatives au renforcement de la connectivité régionale au profit du développement durable: la création d'un espace régional de l'information homogène et les innovations technologiques qui offraient de nouvelles sources de développement durable et inclusif, ainsi que leurs incidences sur la création de sociétés de la connaissance dans la

région. Il a par ailleurs examiné les questions ayant trait à la mesure des progrès accomplis en se fondant sur les objectifs et indicateurs relatifs aux TIC définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information, et a passé en revue l'action menée par le CAPFTIC pour le renforcement des capacités. Le Comité a débattu de ces questions et il est rendu compte des résultats de ces échanges, notamment des orientations données au secrétariat, dans le rapport du Comité.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et a donné au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa septième session (E/ESCAP/69/10)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner des orientations pour les activités futures du Centre.

Rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/69/INF/5)

Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/69/INF/6)

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

g) Développement social

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section VI)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4, résolutions 66/9, 66/11, 67/7, 67/8, 67/9 et 68/7)

Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (E/ESCAP/69/11)

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (E/ESCAP/69/12)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section VI)

Ce document présente les enjeux et défis dans le domaine du développement social, s'agissant notamment du rôle des jeunes en Asie et dans le Pacifique. En faisant fond sur les résultats du Sommet Rio+20, la communauté internationale a l'occasion de résorber la fracture intergénérationnelle, d'enrayer la montée des inégalités et d'offrir aux jeunes la possibilité de jouer un rôle plus significatif dans les événements qui façonnent leur existence.

La région de la CESAP compte 60 % de la jeunesse mondiale, soit 750 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans. Le document traite des grandes questions qui concernent les jeunes de la région, notamment l'emploi,

l'éducation et la formation destinée à mieux les préparer à entrer sur le marché du travail, et des risques qui pèsent sur leur santé et leur bien-être. Le secrétariat définit les domaines à traiter en priorité dans son prochain programme de travail.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres, en particulier pour promouvoir la pleine participation des jeunes à la vie sociale et économique de ces États.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4)

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions suivantes:

a) 66/9: Mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique;

b) 66/11: Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012);

c) 67/7: Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique;

d) 67/8: Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique;

e) 67/9: Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida;

f) 68/7: Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (E/ESCAP/69/11)

La Commission sera saisie du rapport de la Réunion intergouvernementale pour examen et approbation.

Le principal résultat de la Réunion a été l'adoption par les gouvernements de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique, qui constitue la contribution de la région au deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid, prévu en 2013. La Déclaration de Bangkok a notamment défini les priorités régionales et les domaines de coopération régionale dans le cadre des trois piliers du Plan d'action de Madrid: a) personnes âgées et développement; b) promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées; et c) création d'un environnement favorable et porteur.

Rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (E/ESCAP/69/12)

La Commission sera saisie du rapport de la Réunion pour examen et approbation.

Le principal résultat de la Réunion a été l'adoption par les gouvernements de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. La Stratégie d'Incheon offre à la région de l'Asie et du Pacifique, et au monde, la première série d'objectifs de développement favorisant l'intégration des personnes handicapées convenue au niveau régional.

La Commission est par ailleurs priée de décider de la composition du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), qui doit comprendre 15 membres et membres associés de la Commission, ainsi que 15 organisations de la société civile qui répondent aux critères énoncés au paragraphe 7 du mandat du Groupe de travail, étant donné que le nombre de membres et membres associés et d'organisations de la société civile souhaitant participer à ses travaux dépasse le nombre des sièges à pourvoir.

h) Statistiques

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section VII)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4, résolution 67/12)

Rapport du Comité de statistique sur sa troisième session (E/ESCAP/69/13)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa huitième session (E/ESCAP/69/14)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section VII)

Le document contient un aperçu des enjeux et défis dans le domaine des statistiques et des mesures prises ou envisagées par le secrétariat pour donner suite aux décisions et recommandations du Comité de statistique. Il décrit l'action menée par le secrétariat pour favoriser l'amélioration des capacités nationales à produire un ensemble de base convenu de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales et créer un environnement plus souple et moins coûteux pour la gestion de l'information passant par une collaboration entre les bureaux nationaux de statistique.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4)

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 67/12 de la Commission relative à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

La Commission pourra passer en revue les progrès accomplis, notamment les résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui a été convoquée à Bangkok les 10 et 11 décembre 2012.

La Commission pourra également donner aux membres, au secrétariat et aux partenaires de développement des orientations pour la poursuite de la mise en œuvre de cette résolution. Elle souhaitera peut-être recommander en particulier la voie à suivre pour renforcer et soutenir le large engagement pris au plus haut niveau des pouvoirs publics de la région pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, en gardant à l'esprit les décisions et recommandations adoptées par le Comité de statistique à cet égard, telles qu'en rend compte le rapport du Comité de statistique sur sa troisième session.

Rapport du Comité de statistique sur sa troisième session (E/ESCAP/69/13)

Le Comité de statistique a tenu sa troisième session à Bangkok du 12 au 14 décembre 2012. Il a passé en revue un éventail de questions d'importance stratégique pour le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique et pris des décisions les concernant. Il a également donné des avis eu égard à son propre fonctionnement en prévision de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission.

Le Comité a approuvé la mise en œuvre à plus long terme au niveau régional de plans d'action et de stratégies visant à améliorer: a) les statistiques économiques; b) les statistiques agricoles et rurales; c) les statistiques démographiques et sociales; d) l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil; et e) la coordination régionale de la formation statistique. Il a par ailleurs fait des recommandations concernant l'adoption d'approches régionales destinées à: a) améliorer les statistiques environnementales; b) moderniser les systèmes nationaux de statistiques; et c) contribuer au programme de développement pour l'après-2015.

Le Comité a appuyé la soumission de projets de résolution sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, et sur les statistiques démographiques et sociales.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et a donné au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa huitième session (E/ESCAP/69/14)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures de l'Institut.

i) Activités sous-régionales pour le développement**Documentation**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section VIII)

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa septième session (E/ESCAP/69/3/15)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/3, section VIII)

Composante 1: Le Pacifique

Le document présente un aperçu des problèmes multidimensionnels et interdépendants auxquels est confrontée la sous-région du Pacifique, qui, tout en étant constituée de certains des États membres les plus petits et les plus vulnérables, reste un important écosystème (océanique) et un atout économique majeur du point de vue mondial. En faisant fond sur les résultats de la soixante-huitième session de la Commission et de Rio+20 et sur la déclaration commune des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique et du Secrétaire général en date du 26 septembre 2012, le document présente les grandes options qui s'offrent à la sous-région et les possibilités d'adopter des politiques favorisant une économie verte et d'autres mesures destinées à assurer une croissance économique durable tout en augmentant la prospérité et en maintenant le bon fonctionnement de l'écosystème terrestre. Il contient également un programme de travail pour le bureau sous-régional.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Composante 2: Asie de l'Est et du Nord-Est

Le document passe en revue les tendances récentes et les faits nouveaux relevés dans la sous-région sur le plan socioéconomique. Il présente également l'action menée sur ce plan par le secrétariat pour aider les États membres. Il insiste en particulier sur le rôle que joue le bureau sous-régional pour faciliter l'exécution du programme de travail du secrétariat dans la sous-région et sur ses fonctions de centre de coopération multilatérale entre les États membres pour le traitement des problèmes communs, et de secrétariat du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC).

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Composante 3: Asie du Nord et Asie centrale

Le document relève les enjeux et défis qui se présentent dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et les mesures que le secrétariat compte prendre pour faciliter la réalisation d'un développement inclusif et durable. La sous-région s'emploie à atteindre les objectifs de développement convenus internationalement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le

développement d'ici 2015 et ceux qui seront retenus pour l'après-2015: a) en favorisant le développement économique et social inclusif et durable; b) en améliorant la connectivité régionale grâce au développement des infrastructures de transport et à la facilitation des échanges régionaux; et c) en résolvant les problèmes qui se posent dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement par le renforcement de la coopération et de l'intégration.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa septième session (E/ESCAP/69/15)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration et donner des orientations quant aux activités futures du Programme.

Composante 4: Asie du Sud et du Sud-Ouest

Le document traite de la mise en œuvre des initiatives sous-régionales lancées par le secrétariat dans les domaines thématiques prioritaires retenus par les États membres pour favoriser le développement inclusif et durable dans la sous-région. Il décrit les stratégies et politiques qui y sont appliquées en vue de relever les grands défis s'agissant de la pauvreté et de la faim, de la montée des inégalités, des grandes disparités d'ordre infrastructurel et de l'existence de moyens très limités pour pouvoir assurer une production et des exportations à haute valeur ajoutée, ainsi que les politiques adoptées pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et énergétique, réduire les risques de catastrophe et assurer un appui supplémentaire aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral de la sous-région. De plus, il souligne le rôle que la coopération et l'intégration régionales peuvent jouer en Asie du Sud et du Sud-Est comme stratégie fondamentale pour favoriser une croissance plus inclusive et la réduction de la pauvreté afin d'assurer un avenir durable à la sous-région.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

4. Questions relatives à la gestion

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à la Commission, pour examen, des rapports portant sur une série de questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités de la CESAP.

a) Projet de programme de travail pour la période biennale 2014-2015

Documentation

Projet de programme de travail pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/69/16)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4, résolution 68/8)

Projet de programme de travail pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/69/16)

La Commission est saisie de ce document pour examen et approbation.

Le document contient quatre sections: a) orientation générale; b) résultats, cadres et stratégies par sous-programme; c) énoncé des produits proposés par sous-programme; et d) décisions des organes délibérants. Les sections a), b) et d) proviennent du cadre stratégique pour la période 2014-2015 approuvé par la Commission à sa soixante-huitième session, en mai 2012, et par le Comité du programme et de la coordination des Nations Unies à sa cinquante-deuxième session, tenue à New York en juin 2012. La section c) contient les produits proposés pour permettre à la CESAP d'obtenir les résultats prévus dans le cadre stratégique.

Le projet de programme de travail pour la période biennale 2014-2015 a été élaboré en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de travail précédents ainsi que des résultats d'une série d'évaluations externes. En établissant le présent document, tout a été fait pour tenir compte des priorités des États membres, assurer un meilleur équilibre dans les activités normatives, analytiques et opérationnelles du secrétariat, et tirer parti des avantages comparatifs de la CESAP, y compris son orientation multidisciplinaire.

Le Comité des transports, le Comité des technologies de l'information et de la communication et le Comité de statistique ont donné au secrétariat des directives sur les priorités des activités futures pour les sous-programmes relevant de leur compétence, qui ont servi de base à l'élaboration des produits. De plus, le projet de programme de travail aura été réexaminé dans son intégralité par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4)

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 68/8 de la Commission relative à l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et de la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional.

La Commission pourra faire des observations sur l'information présentée dans le document en vue de définir les mesures propres à renforcer davantage les capacités de coordination et de coopération de la CESAP et son efficacité tant au sein du système des Nations Unies qu'en partenariat avec les autres organisations régionales.

b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2012-2013

Aucune modification au programme de travail nécessitant l'approbation de la Commission n'a été proposée pour le reste de la période biennale 2012-2013, depuis la dernière révision du programme adoptée par la Commission à sa soixante-huitième session².

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2012, Supplément n° 19* (E/2012/39-E/ESCAP/68/24), par. 246-249.

c) **Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions**

Documentation

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/69/17)

Le document présente un aperçu des activités de coopération technique menées par le secrétariat en 2012, conformément au programme de travail de la CESAP pour la période biennale 2012-2013 et à la résolution 60/3 de la Commission relative à la mise en œuvre des projets de coopération technique. Il passe également en revue les ressources extrabudgétaires mobilisées en 2012 pour l'exécution des activités de coopération technique.

La Commission est invitée à donner au secrétariat ses directives pour les futures activités de coopération technique et à procéder à l'annonce des contributions envisagées pour 2013.

5. **Examen final de l'appareil de conférence de la Commission, y compris son appareil subsidiaire, conformément aux résolutions 64/1 et 67/15**

Documentation

Examen final de l'appareil de conférence de la Commission, y compris son appareil subsidiaire, conformément aux résolutions 64/1 et 67/15 (E/ESCAP/69/18)

Le document analyse le fonctionnement de l'appareil de conférence conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 64/1 et 67/15. Il se fonde sur les conclusions et recommandations d'une évaluation menée par une équipe de consultants externes pour faciliter l'examen final de l'appareil de conférence par la Commission à soixante-neuvième session. Cette évaluation a fait fond sur un examen des réponses aux questionnaires d'enquête distribués aux réunions intergouvernementales tenues par la CESAP entre 2008 et 2012, sur un nouveau questionnaire d'enquête conçu par l'équipe d'évaluation et sur les entretiens de groupe tenus avec de multiples parties concernées.

La Commission est invitée à examiner les recommandations contenues dans ce rapport et à adopter une résolution sur l'appareil de conférence.

6. **Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/69/19)

Le document porte sur les principales activités du Comité consultatif depuis la soixante-huitième session de la Commission, y compris le soutien apporté à la Secrétaire exécutive pour le traitement de certaines questions concernant la planification, la mise en œuvre et le suivi du programme.

La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et émettre de nouvelles directives sur son action future.

7. Date, lieu et thème de la soixante-dixième session de la Commission (2014)

Documentation

Date, lieu et thème de la soixante-dixième session de la Commission (2014)
(E/ESCAP/69/20)

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, la Commission tiendra sa soixante-dixième session à Bangkok en 2014. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission est aussi invitée à choisir un thème pour ladite session.

B. Segment ministériel

8. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique:

- a) **Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique**
- b) **Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique**

Documentation

Développement durable et programme de développement pour l'après-2015
(E/ESCAP/69/21)

Résumé de l'Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/69/22)

Développement durable et programme de développement pour l'après-2015 (E/ESCAP/69/21)

Le document analyse la contribution accrue des États membres à la concrétisation et à la réalisation du développement durable, en particulier par la formulation des objectifs de développement durable suivant les grandes lignes énoncées dans le document final de Rio+20. Il souligne également la nécessité de progresser davantage dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 et précise que les pays en développement ont exprimé le désir de jouer un rôle plus actif dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le Secrétaire général a constitué un groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et un groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Dans le document final de Rio+20, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau se sont déclarés déterminés à renforcer le dispositif institutionnel du développement durable afin de promouvoir l'intégration équilibrée de ses dimensions économique, sociale et environnementale et ont souligné qu'il y avait lieu de soutenir les commissions régionales des Nations Unies dans leur action en faveur des pays soucieux d'assurer la mise en œuvre pleine et effective du développement durable. Le document examine les possibilités de promouvoir le programme de développement pour l'après-2015 et le développement durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi que le rôle de la Commission pour y parvenir.

La Commission est invitée à examiner le document et à donner au secrétariat de plus amples directives sur les possibilités d'intégrer les perspectives de la région Asie-Pacifique dans la formulation du programme

de développement pour l'après-2015 et le développement durable, ainsi que sur le rôle de la Commission à cet égard.

Résumé de l'Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/69/22)

Le document passe en revue les progrès accomplis par la région en matière de développement durable alors qu'elle est aux prises avec une crise économique mondiale persistante, et évalue et propose des recommandations de politique générale pour affronter les vulnérabilités existantes et émergentes. Les aspects ci-après du développement économique, social et durable doivent être pris en compte: croissance, inflation, échanges, mouvements de capitaux, transferts de fonds, emploi, pauvreté, inégalité, protection sociale, pénurie de ressources et contraintes environnementales connexes. Le document analyse les défis auxquels sont confrontés les États membres pour assurer le développement durable en favorisant une croissance économique soutenue, inclusive et équitable comme l'a préconisé le document final de Rio+20. Ce faisant, il examine l'approche retenue actuellement pour la formulation des politiques macroéconomiques et évalue de manière critique si cette approche a contribué utilement au développement. Il étudie et estime le coût financier d'un cadre de politique générale différent, fondé sur le principe du droit au développement, qui permette aux gouvernements de financer la protection sociale, de garantir l'emploi, de mener à bien les initiatives de la « Santé pour tous », de l'« Éducation pour tous » et de l'« Énergie durable pour tous », en vue de résoudre les problèmes de la pauvreté et de la vulnérabilité, de l'inégalité et des risques climatiques tout en assurant la croissance économique.

La Commission est invitée à passer en revue les grandes options énoncées dans l'Étude et à donner au secrétariat de nouvelles directives sur la manière de promouvoir ces options dans les pays de l'Asie et du Pacifique au profit du développement durable, inclusif et résilient.

9. Thème de la soixante-neuvième session de la Commission (2013): «Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures»

Documentation

Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures (E/ESCAP/69/23)

Le document relève les effets des catastrophes naturelles et des crises économiques majeures en Asie et dans le Pacifique, montre comment les catastrophes naturelles touchant la région perturbent de plus en plus les chaînes de production et de distribution des biens et des services du fait de l'intégration croissante des économies de la région, et examine les liens existant entre l'impact des catastrophes naturelles et les chocs économiques.

Le document aborde tout l'éventail des politiques et mécanismes qui sont associés au renforcement de la résilience en insistant sur sa prise en compte systématique dans les stratégies de développement et sur l'établissement d'institutions appropriées pour faciliter la mise en place de structures publiques, privées et communautaires adéquates, capables de réagir et de faire face aux diverses formes de crise. Il recense également les mécanismes susceptibles de valoriser davantage les actions de coopération engagées aux niveaux régional et mondial afin d'en élargir le rayon d'action et la portée au profit du renforcement de la résilience. Il accorde une attention

particulière aux mesures permettant de protéger et d'autonomiser les groupes pauvres et vulnérables, de les empêcher de sombrer davantage dans la pauvreté et de leur donner les moyens de résister à toute forme de crise.

La Commission est invitée à examiner cette analyse et à donner au secrétariat des directives sur la manière de stimuler la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique aux fins de la mise en place d'une stratégie efficace pour renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures et protéger ainsi les progrès durement acquis en matière de développement, notamment dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Questions diverses

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

11. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera des résolutions et le rapport sur sa soixante-neuvième session.
